

CONVENTION de FINANCEMENT

Entre, d'une part,

La Ville de Dijon représentée par son Maire, Monsieur Alain Millot , dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2014,

Et, d'autre part,

L'ARP, Société Civile des Auteurs, Réalisateur, Producteurs, représentée par Mademoiselle Florence Gastaud, Déléguée Générale de l'ARP.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir le cadre et les modalités de l'engagement réciproque de la Ville de Dijon et de l'ARP dans la réalisation de l'opération suivante « **Rencontres Cinématographiques de Dijon, Edition 2014** », qui se déroulera, du 16 au 18 octobre 2014, dans les conditions suivantes.

1.1 – Des entretiens et rencontres seront proposés aux professionnels du cinéma européen et américain (auteurs, réalisateurs, producteurs distributeurs, exploitants, journalistes, etc.) et aux représentants des pouvoirs publics pour débattre des problèmes d'actualité de la profession, favoriser l'échange d'informations et la définition d'objectifs communs aux Auteurs-Réalisateurs-Producteurs de l'ensemble des pays européens ; ces entretiens seront ouverts au public dijonnais.

1.2 – Des films inédits ou en sortie nationale seront projetés dans les salles de cinéma de Dijon.

1.3 – Des animations liées au cinéma seront proposées au grand public : exposition, dédicaces, rencontres délocalisées dans les quartiers, etc.

1.4 – Des animations seront proposées au public scolaire afin de soutenir les actions cinématographiques de la Ville de Dijon auprès de ces établissements.

Article 2 - Montant de la subvention

La Ville de Dijon s'engage, sous réserve de la mise en œuvre des dispositions visées à l'art 3.3 de la présente, à attribuer à l'ARP une subvention d'un montant de 92 417 euros.

Le principe d'une convention annuelle tripartite (ARP-Ville-Région) doublée d'une convention annuelle bilatérale conclue entre l'ARP et chacune des collectivités est acté.

Afin de pouvoir présenter ces conventions aux commissions du mois de juin, l'ARP soumettra des projets de texte aux deux collectivités d'ici la fin du mois d'avril.

Article 3 - Versement de la subvention

3.1 - Le versement de la subvention visée à l'article 2 sera subordonné :

- au respect des engagements visés à l'article 4
- à la production des justificatifs visés à l'article 3.2.

3.2 - La subvention sera versée sous forme de deux acomptes selon l'échéancier suivant :

- 90%, soit la somme de 83 175.30 euros, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- le solde, soit la somme de 9 241.70 euros, sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation.

Le montant total de la subvention pourra être adapté en fonction de l'état des dépenses engagées, des subventions perçues par l'ARP au titre des partenariats locaux et des subventions d'autres collectivités locales.

Le versement sera effectué sur le compte : *Société civile Auteurs Réalisateur Producteurs - Rencontres Cinématographiques de Dijon.*

Agence : Crédit Coopératif

Code banque : 42559

Code guichet : 00001

N°de Compte : 41020001876

Clé RIB : 03

Article 4 - Engagements de l'ARP

Le bénéficiaire s'engage à supporter la charge de tous les frais, impôts et contributions, de quelque nature qu'ils soient, que la présente serait susceptible de générer afin que la Ville ne puisse en aucun cas être mise en cause à cet égard.

L'ARP s'engage à :

- réaliser son action dans les conditions décrites dans le dossier présenté au moment de la demande de l'aide municipale,
- prendre en charge l'hébergement,
- prendre en charge le coût des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées et des frais de personnel technique du théâtre pendant la manifestation,
- prendre en charge le coût des taxis pour le déplacement des invités lors de la manifestation, en accord avec la compagnie « Taxis Dijon » et dans les conditions précisées par convention entre L'ARP et Taxis Dijon.
- prendre en charge les déjeuners pour les 450 participants des Rencontres,
- prendre en charge le transport (aérien et ferroviaire) des participants jusqu'à Dijon,
- sélectionner plusieurs films en avant-première et prendre en charge la réservation des copies ou DCP pour qu'ils soient présentés aux cinémas l'Olympia, le Darcy, l'Eldorado et le Devosge,
- prendre en charge l'acheminement des copies ou DCP,
- réaliser le catalogue officiel des Rencontres,
- prendre en charge les invitations des participants, enregistrer et réaliser les accréditations, les enveloppes nominatives et les malles remises aux invités,

- prendre en charge directement le service "accréditation" : suivi des badges, invitations, confection des mallettes,
- déterminer le contenu des débats et contacter les intervenants, organiser les panels, rédiger les notes préparatoires, les comptes rendus, mettre en place le site internet,
- financer un attaché de presse afin qu'il assure les relations presse de l'opération au niveau national,
- assurer la couverture photographique des principaux moments des Rencontres,
- prendre en charge le défraiement de son équipe à Dijon,
- engager les hôtesse nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil en gare et du bureau d'accueil des Rencontres Cinématographiques.

Article 5 - Engagements de la Ville de Dijon pour la mise en œuvre de la manifestation

Outre l'aide financière directe précisée à l'article 2, la Ville de Dijon s'engage :

* à organiser et à assurer le financement :

- de la réception suivant la conférence de presse,
- du cocktail d'inauguration de la manifestation,
- d'un dîner au Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne,

* à prendre en charge l'impression des affiches, des cartes publicitaires, des cartons d'invitation, des menus, du dossier de presse et de la signalétique nécessaire (kakemonos, totems...) à la bonne visibilité de la manifestation dans la Ville,

* à prendre en charge une agence de communication pour l'encadrement des étudiants de l'ENSA Dijon et dans la réalisation du visuel des Rencontres et ses déclinaisons,

* à mettre à la disposition de l'ARP :

- des bureaux pour l'équipe de l'ARP (équipés de lignes téléphoniques et télécopies et de connexions internet) à l'Hôtel de Voguë,
- le Grand Théâtre, le cellier de Clairvaux et le salon « porte aux lions ».

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les Rencontres Cinématographiques de Dijon 2014. Elle ne pourra être reconduite tacitement pour les éditions à venir.

Article 7 - Règlement à l'amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont, par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et

sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Article 8 - Attribution de la juridiction

A défaut de règlement, visé à l'article 7, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent.

Fait à Dijon, le

La Déléguée Générale de L'ARP,
Florence Gastaud

Le Maire de Dijon
Alain Millot

RENCONTRES CINEMATOGRAPHIQUES DE DIJON
Protocole d'accord entre
la Ville de Dijon, la Région Bourgogne
et la Société Civile l'A.R.P. (Auteurs, Réalisateur, Producteurs)

Entre

La Ville de Dijon, représentée par son Maire, Monsieur Alain Millot,

La Région Bourgogne, représentée par son Président, Monsieur François Patriat,

Et

La Société Civile l'ARP (Auteurs Réalisateur Producteurs) représentée par sa Déléguée Générale, Mademoiselle Florence Gastaud

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

Les Rencontres Cinématographiques de Dijon participent au rayonnement culturel de la Région Bourgogne et de la Ville de Dijon.

Au-delà de l'accueil de professionnels des filières cinématographiques et audiovisuelles, les Rencontres Cinématographiques de Dijon ont pour objectif de mettre en valeur et de soutenir les politiques culturelles mises en place par la Région Bourgogne et la Ville de Dijon dans le domaine cinématographique auprès de tous les publics et plus particulièrement du public scolaire.

ARTICLE 1ER

L'ARP s'engage à mettre en œuvre les Rencontres Cinématographiques de Dijon en partenariat avec la Ville de Dijon et la Région Bourgogne.

La 9^{ème} édition se déroulera du 16 au 18 octobre 2014.

ARTICLE 2

Cette manifestation repose sur les principes suivants :

- des entretiens et rencontres seront proposés aux professionnels du cinéma européen et américain (auteurs, réalisateurs, producteurs, distributeurs, exploitants, journalistes, etc.) et aux représentants des pouvoirs publics pour débattre des problèmes d'actualité de la profession, favoriser l'échange d'informations et la définition d'objectifs communs aux Auteurs-Réalisateurs-Producteurs de l'ensemble des pays européens ; ces entretiens seront ouverts au public ;
- des films inédits ou en sortie nationale, des événements cinématographiques thématiques seront programmés aux cinémas L'Olympia, Le Darcy, le Devosge et L'Eldorado pendant la durée des Rencontres ;
- des animations seront proposées au grand public : exposition, rencontres délocalisées dans les quartiers, etc
- des animations seront proposées au public scolaire des écoles maternelles, primaires, des collèges et des lycées afin de soutenir les actions cinématographiques de la Région Bourgogne et de la Ville de Dijon auprès de ces établissements. Au-delà de la seule période

concernée par les rencontres cinématographiques, l'ARP proposera tout au long de l'année scolaire des actions de formation et de sensibilisation à destination de ces mêmes publics.

ARTICLE 3

Le budget global de l'opération sera pris en charge conjointement par la Ville de Dijon, la Région Bourgogne et l'ARP (annexe 1).

ARTICLE 4

Les modalités techniques de répartition des tâches entre la Ville de Dijon, la Région Bourgogne et l'ARP sont précisées en annexe 2

ARTICLE 5

Des conventions de financement bilatérales établies entre l'ARP et chacune des collectivités locales signataires viendront compléter chaque année ce protocole d'accord tripartite. Elles préciseront le montant prévisionnel de chaque édition des Rencontres, les participations financières et les engagements réciproques de chacun des partenaires.

ARTICLE 6

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Fait à Dijon, le

Pour la Ville de Dijon

Le Maire

Alain Millot

Pour la Région Bourgogne

Le Président

François Patriat

Pour l'ARP

La Déléguée Générale

Florence Gastaud



ANNEXE FINANCIERE

BENEFICIAIRE : L'ARP

Budget prévisionnel des Rencontres Cinématographiques de Dijon 2014

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
1. Charges directes affectées à l'action				1. Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achat	17 784,48 €			70. Vente de produits finis, prestations de services	69 000,00 €		
Prestation de services	0,00 €				69 000,00 €		
Achats matières et fournitures	17 784,48 €						
Autres fournitures	0,00 €						
61- Services extérieurs	22 465,07 €			74. Subventions d'exploitation	291 417,00 €		
Locations	17 961,55 €			Etat :	52 000,00 €		
Entretien et réparation	1 824,00 €			MAE	0,00 €		
Assurance	816,00 €			CNC	52 000,00 €		
Documentation	1 863,52 €			Région : Bourgogne	47 000,00 €		
62- Autres services extérieurs	203 409,20 €			Département : Côte d'Or	0,00 €		
Rémunérations et honoraires	30 027,60 €			Commune : Ville de Dijon	92 417,00 €		
Publicité, publication	1 100,00 €			Organismes sociaux	0,00 €		
Télécom, frais postaux	2 071,60 €			Fonds européens	0,00 €		
Déplacements	48 200,00 €			CNASEA (emplois aidés)	0,00 €		
Transport de biens	350,00 €			Autres aides, dons ou subventions	0,00 €		
Réception	121 600,00 €			Partenaires privés	100 000,00 €		
Services bancaires	60,00 €			nationaux	100 000,00 €		
63- Impôts et taxes	0,00 €			locaux	0,00 €		
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €						
Autres impôts et taxes	0,00 €						
64- Charges de personnel	202 019,16 €			75. Autres produits(financement ARP)	85 260,91 €		
Rémunération et charges sociales	199 219,16 €						
Autres charges de personnel	2 800,00 €						
65- Autres charges de gestion courante	0,00 €			76. Produits financiers	0,00 €		
66- Charges financières	0,00 €			78. Reports	0,00 €		
67- Charges exceptionnelles	0,00 €			ressources non utilisées d'opérations antérieures			
68- Dotation aux amortissements	0,00 €						

2. Charges indirectes affectées à l'action				2. Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement	0,00 €						
Frais financiers	0,00 €						
Autres	0,00 €						

TOTAL DES CHARGES	445 677,91 €			TOTAL DES PRODUITS	445 677,91 €		
--------------------------	---------------------	--	--	---------------------------	---------------------	--	--

ANNEXE 2 AU PROTOCOLE D'ACCORD

Selon l'article 3 du protocole d'accord, la prise en charge des tâches de mise en œuvre des Rencontres Cinématographiques de Dijon se fera selon la grille de répartition suivante :

Nature de la tâche	ARP	Ville	Région
Hébergement	Gestion directe de la réservation des hôtels Paiement des frais d'hôtellerie pour le compte des collectivités locales	Financement de l'hébergement des invités dans des hôtels de Dijon	Financement de l'hébergement des invités dans des hôtels de Dijon
Grand Théâtre	Paiement pour le compte des collectivités locales des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées et des frais de personnel technique du grand théâtre.	Financement des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées et mise à disposition du grand théâtre.	Financement des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées
Restauration et réceptions	Paiement pour le compte des collectivités locales des déjeuners du vendredi et du samedi	Organisation et prise en charge du vernissage de l'exposition destinée au public Organisation et prise en charge du cocktail d'inauguration de la manifestation le jeudi soir Financement des déjeuners des participants du vendredi et du samedi Organisation et paiement du dîner du <u>vendredi soir</u> pour les invités des Rencontres.	Financement des déjeuners des participants du vendredi et du samedi Organisation et paiement du dîner du <u>jeudi soir</u> pour les invités des Rencontres
Transport	Gestion et prise en charge du transport (aérien et ferroviaire) des participants jusqu'à Dijon.	Organisation et gestion du service transports (recrutement du	Organisation et gestion du service transports (mise à disposition des locaux au Conseil Régional)

	Fourniture des véhicules du service voitures.	responsable du service voiture et des chauffeurs) Prise en charge des déjeuners de l'équipe du service voiture (chauffeurs, coordinateur et hôtesse)	Prise en charge des déjeuners de l'équipe du service voiture (chauffeurs, coordinateur et hôtesse)
Bureaux d'accueil – bureaux de l'ARP :	Recrutement et prise en charge d'une équipe d'hôtesse qui assure l'accueil et le standard téléphonique au bureau des Rencontres.	Mise à disposition d'un local équipé de bureaux, de lignes téléphoniques et fax et de connexions internet	
Cinéma	Sélection de plusieurs films en avant-première (ou en sortie nationale) et prise en charge de la réservation des copies pour qu'ils soient présentés aux cinémas l'Olympia, le Darcy, l'Eldorado et le Devosge. Gestion de l'acheminement des copies sur Dijon, le retour étant à la charge des exploitants.	Participation à l'organisation de la mise à disposition, en accord avec les gérants des cinémas l'Olympia, Le Darcy, l'Eldorado, le Devosge, des salles nécessaires aux projections de films en avant-première.	Participation à l'organisation de la mise à disposition, en accord avec les gérants des cinémas l'Olympia, Le Darcy, l'Eldorado, le Devosge, des salles nécessaires aux projections de films en avant-première.
Edition	Prise en charge de la conception l'édition du catalogue et du programme des Rencontres.	Prise en charge de l'impression des affiches, des cartons d'invitation, des menus, du dossier de presse et de la signalétique nécessaire. Réalisation du dossier touristique remis aux participants, en partenariat avec l'Office de tourisme de Dijon.	
Invitations et accréditations	Gestion des invitations des participants, enregistrement et réalisation des accréditations, des enveloppes nominatives et des malles remises aux	Gestion des invitations propres à la Ville de Dijon : confection et suivi.	Gestion des invitations propres à la Région Bourgogne : confection et suivi.

	<p>invités.</p> <p>Gestion du service "accréditation" : suivi des badges, invitations, dossier congrès, confection des mallettes.</p>		
Fleurissement		Fleurissement des principaux lieux d'accueil du public et des participants	
Débats	<p>Détermination du contenu des débats et gestion des intervenants, organisation des différents panels, rédaction des notes préparatoires, des comptes rendus, mise à jour du site internet.</p>		
Animation	<p>Organisation d'animations ouvertes au public, en relation avec les services de la Ville concernée</p>		
Presse - média	<p>Recrutement et financement d'un attaché de presse pour le suivi des relations presse de l'opération au niveau national.</p> <p>Recrutement et prise en charge d'un photographe.</p>	Suivi des relations presse au niveau local	Suivi des relations presse au niveau local
Equipe de l'ARP	<p>Prise en charge du défraiement de son équipe du lundi au jeudi midi précédant le début des Rencontres.</p>		
Coordinateur local	<p>Recrutement d'un coordinateur local et prise en charge de ses frais de déplacement et financement.</p>		

La présente annexe pourra être modifiée par avenant.